

Dossier

Se constituer un capital à long terme

Le PEA et l'assurance-vie bénéficient des bonnes performances de la Bourse à longue échéance. Idéal pour placer un capital à huit ou dix ans et dans un cadre fiscal attractif.



Financer les études de ses enfants, préparer l'achat d'une résidence secondaire ou organiser votre retraite : autant de projets nécessitant de mettre de l'argent de côté avec un horizon de cinq, huit, dix ans voire plus. [...]

« Il est logique d'investir une part significative de son capital, c'est-à-dire au minimum 50% du contrat, sur les unités de compte lorsqu'on a un horizon d'investissement supérieur à dix ans », rappelle Philippe Malatier.

Lire la suite :

<https://icommeinfo.com/>